

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/11/2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 08/11/2018
Et
Publication ou notification du :

L'an 2018, le 2 Novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de COMBIERS s'est réuni à la salle de réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ÉPAUD Patrick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/10/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/10/2018.

Présents : M. ÉPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Roland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Absente : Mme BRACHET Marie-France

A été nommé secrétaire de séance : M. JOSEPH Alain

01 02112018 – Rapport sur le prix et la qualité de l'eau du Syndicat d'eau potable du Sud Charente, année 2017

M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose au gestionnaire du service de l'eau, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable.

Ce rapport établi par le SIAEP du Sud Charente a été adopté par cette instance et a été transmis en mairie.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte à l'unanimité des membres présents le rapport établi par le SIAEP du Sud Charente sur le prix et la qualité de l'eau potable, pour l'année 2017.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/11/2018

Le maire

Patrick ÉPAUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/11/2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Vote	
A l'unanimité	
Pour : 10	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 08/11/2018
Et
Publication ou notification du :

L'an 2018, le 2 Novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de COMBIERS s'est réuni à la salle de réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ÉPAUD Patrick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/10/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/10/2018.

Présents : M. ÉPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Roland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Absente : Mme BRACHET Marie-France

A été nommé secrétaire de séance : M. JOSEPH Alain

02 02112018 – Projet de contrat Natura 2000 forestier- Site Natura 2000 Vallée de la Nizonne

M. le maire présente aux membres du conseil municipal, le projet de contrat Natura 2000 forestier, qui concerne la Vallée de la Nizonne, sur la commune de Combiers.

M. le maire rappelle que la commune de Combiers est propriétaire de zones humides (acquises ces dernières années), dans la vallée de la Nizonne. Certaines parcelles sont concernées par le projet de contrat NATURA 2000 forestier car situées sur un habitat d'intérêt communautaire. Ces habitats à très forte valeur patrimoniale sont à considérer comme prioritaires en termes de conservation et de gestion.

Le contrat Natura 2000 forestier permet à la commune de conforter l'objectif des actions qu'elle a engagées pour la préservation et la valorisation des habitats naturels de la vallée, de l'aider à financer ces projets dans ce sens tout en préservant au moins pour 30 ans deux îlots d'habitat d'intérêt communautaires.

Les parcelles et les éléments concernés sont annexés à la présente délibération.

M. le maire présente le plan de financement :

Financeurs sollicités	Pourcentage	Montant en €
Etat	37% de 80 %	1163,87
FEADER	63% de 80 %	1981,73
Autofinancement commune de Combiers	20%	786,40
Total	100%	3 932,00

Où l'exposé de M. le maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- adopte le projet de contrat Natura 2000 forestier, site Natura 2000, Vallée de la Nizonne, présenté dans le tableau récapitulatif annexé à la présente délibération**
- s'engage à préserver les deux îlots d'intérêts communautaires pendant une durée de 30 ans**
- valide le plan de financement présenté ci-dessus**
- autorise M. le maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat et du FEADER**
- autorise M. le maire à signer tous documents utiles au projet de contrat Natura 2000 forestier, site Natura 2000, Vallée de la Nizonne.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/11/2018

Le maire

Patrick ÉPAUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/11/2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 06/12/2018
Et
Publication ou notification du :

L'an 2018, le 2 Novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de COMBIERS s'est réuni à la salle de réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ÉPAUD Patrick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/10/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/10/2018.

Présents : M. ÉPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Roland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Absente : Mme BRACHET Marie-France

A été nommé secrétaire de séance : M. JOSEPH Alain

03 02112018 – Valorisation du sentier découverte de la Nizonne entre Combiers et La Rochebeaucourt-et-Argentine : demandes de subventions.

M. le maire rappelle que dans le cadre du projet national d'acquisitions de 20 000 hectares de zones humides par les collectivités, relayé localement avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sous la forme d'un appel à projet « acquisition de zones humides sur les vallées de la Nizonne et de la Belle 2011-2013 » animé par la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH) du Parc naturel régional Périgord-Limousin (PNR Périgord-Limousin), la commune de Combiers, a acquis un peu plus de 6 hectares de milieux humides riverains de la Nizonne. L'objectif de ces acquisitions est de protéger ces milieux en conservant leurs nombreuses fonctionnalités.

La commune de Combiers est donc engagée de façon pérenne pour la protection des parcelles acquises et se doit de respecter les préconisations de gestion présentées dans la notice établie par la CATZH du PNR Périgord-Limousin en 2012, et approuvées par le financeur du projet, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

M. le maire souligne le fait qu'en plus de préserver durablement le fond de vallée de la Nizonne, la commune souhaite créer un sentier de randonnées de 2.3 kilomètres « Sentier découverte de la vallée de la Nizonne » reliant la commune de Combiers en Charente à la commune de la Rochebeaucourt-et-Argentine en Dordogne et ainsi permettre de relier les deux sites Natura 2000 de la « Vallée de la Nizonne » et du « plateau d'Argentine ».

Ce cheminement sera un outil pédagogique très intéressant qui servira de support de sorties animées autour de la sensibilisation sur les nombreux enjeux écologiques de la vallée.

M. le maire précise que des travaux de valorisation sont nécessaires : pose de panneaux d'interprétation et réalisation des passerelles.

M. le maire présente le coût estimatif total et le plan de financement du projet de valorisation du sentier, pour un total de 21 700 € HT :

Conception et fabrication des panneaux de valorisation

<u>Dépenses (HT) :</u>	8 200,00 €
<u>Recettes (HT):</u>	8 200,00 €
Subvention Agence de l'Eau Adour-Garonne (40 %) :	3 280,00 €
Subvention Conseil Départemental de la Dordogne (20 %) :	1 640,00 €
Subvention Conseil Départemental de la Charente (20 %) :	1 640,00 €
Autofinancement (20 %)	1 640,00 €

Fourniture et achat de matériaux relatifs aux ouvrages de franchissements

<u>Dépenses (HT) :</u>	13 500,00 €
<u>Recettes (HT):</u>	13 500,00 €
Subvention Agence de l'Eau Adour-Garonne (40 %) :	5 400,00 €
Subvention Conseil Départemental de la Dordogne (20%) :	2 700,00 €
Subvention Conseil Départemental de la Charente (20%) :	2 700,00 €
Autofinancement (20%)	2 700,00 €

M. le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le projet et le plan de financement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- adopte le projet de valorisation du sentier de découverte de la Nizonne entre Combiers et La Rochebeaucourt-et-Argentine (Dordogne) pour un coût estimatif de 21 700 € HT,
- valide le plan de financement présenté ci-dessus
- autorise M. le maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du Conseil Départemental de la Charente et du Conseil Départemental de la Dordogne
- autorise M. le maire à signer tous documents utiles au projet de valorisation du sentier découverte de la Nizonne entre Combiers et La Rochebeaucourt-et-Argentine.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/12/2018

Le maire

Patrick ÉPAUD